

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD52 (Rect)

présenté par
M. Noguès, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 49 :

« La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des acteurs publics et privés, et sa promotion,... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.